



Administration
de la gestion de l'eau
Grand-Duché de Luxembourg

Direction
Référence : EAU-AUT-25-0670-A
Dossier suivi par : Unité Autorisations - ETE
Tel.: 24750 - 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de Kehlen
15, rue de Mamer
L-8280 Kehlen

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2

Requérant(s)	Monsieur René Scholtes-Biver
Objet	4 forages géothermiques - 12A et 14, Um Léck L-8390 Nospelt
Localité(s)	Nospelt
Commune(s)	Kehlen

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle adaptée. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Pour l'Unité Autorisations

Annexes :

- Copie de la décision ministérielle adaptée